

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DU MAUPAS sur la commune principale de l'AIOT 1 Le Maupas 36220 Martizay.

La référence de votre dossier est A-3-Q2K985R0T et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/05/2023 à 10h57 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **38985075100022**

Raison sociale **GAEC DU MAUPAS**

Forme juridique **Groupeement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LD LE MAUPAS

36220 MARTIZAY

Signataire

Qualité : **Associé exploitant**

Référent

Fonction : **Associé exploitant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DU MAUPAS**

Description des activités :

Le GAEC DU MAUPAS est une exploitation agricole située sur la commune de MARTIZAY. Le GAEC est composé de 3 associés : Madame MEURGUE Edwige, Monsieur MEURGUE Vincent (installé comme jeune agriculteur depuis mai 2019) et Monsieur TREMBLIN Etienne. Monsieur MEURGUE Christophe est en cours d'installation (installation comme jeune agriculteur prévue pour 2023). L'exploitation comprend un atelier vaches laitières composé de 100 vaches avec un niveau de production de 8000 à 9000 kg. Environ 30 génisses sont conservées chaque année pour le renouvellement et la conduite des animaux est principalement basée sur le pâturage. Le maïs et le triticale sont autoconsommés par les animaux de l'exploitation. La production laitière annuelle est de 650 000L avec aujourd'hui 120 000L transformés sur l'exploitation sous différentes formes (camembert, tome, yaourt, fromage blanc, crème...) Dans le cadre de l'installation de Christophe sur le GAEC, il est prévu d'augmenter la transformation en passant à 150 000L transformés par an. Le lait non transformé est commercialisé avec la laiterie AGRIAL. Et les produits transformés sont commercialisés en vente directe notamment via les marchés, les magasins ou bien les restaurateurs. L'exploitation est déjà connue des ICPE

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 1 **Le Maupas 36220 Martizay**

X : 554105

Y : 6633733

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le projet comprend l'extension de la stabulation génisses de 19m de largeur et 12m de longueur et la construction d'un auvent de 4m de largeur et 24m de longueur. L'extension permettra le logement de génisses de 2 ans et de génisses d'1 an actuellement logées sous le bâtiment des vaches laitières. Cependant afin de développer la transformation sur l'exploitation et améliorer les conditions de travail lors de la fabrication des produits laitiers, il est prévu un agrandissement de la fromagerie. Cet agrandissement se faisant à la place de l'aire paillée logeant ces animaux, il est nécessaire de pouvoir les loger sous un autre bâtiment. La stabulation génisses existante n'étant pas assez grande, il est nécessaire de l'agrandir. Cela permettra de regrouper les génisses sous le même bâtiment améliorant ainsi l'aspect sanitaire en évitant d'avoir, sous le même bâtiment, des catégories d'animaux avec des âges trop différents (génisses par rapport aux vaches). Le projet a également un volume d'air moins important que la partie stabulation vaches, cela permettra aux animaux de bénéficier d'une ambiance moins froide favorisant le bien-être de ces derniers. En regroupant cette catégorie d'animaux sous le même bâtiment cela facilite également la distribution de l'alimentation pour les exploitants et évite ainsi de se déplacer entre les différents bâtiments avec la ration spécifique génisse. L'auvent permettra le stockage du matériel de travail du sol comme la charrue, le semoir et également l'ensemble du matériel de fenaison comme la faucheuse, l'andaineur, la faneuse et la presse. Ces matériels restent actuellement en extérieur faute de surface suffisante dans le stockage existant. Cet auvent permettra ainsi de stocker ces matériels dans de bonnes conditions améliorant ainsi son entretien et sa durée de vie. Cela limitera également les frais d'entretien qui ne sont pas négligeables.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 100 u	Nombre de vaches 100 u	D
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 3300 m3	Volume présent 3300 m3	DC

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PC01 PLAN DE SITUATION-gaec du maupas.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

pc02' Périmètre de nuisance-gaec du maupas.pdf